

INFLUENZA AVIAIRE EN PAYS DE LA LOIRE – DES IMPACTS SUR TOUTE LA FILIERE

Depuis le 25 février, la Région Pays de la Loire et en particulier le département de la Vendée, subissent un épisode d'influenza aviaire sans précédent dans l'histoire de la filière Volaille de Chair.

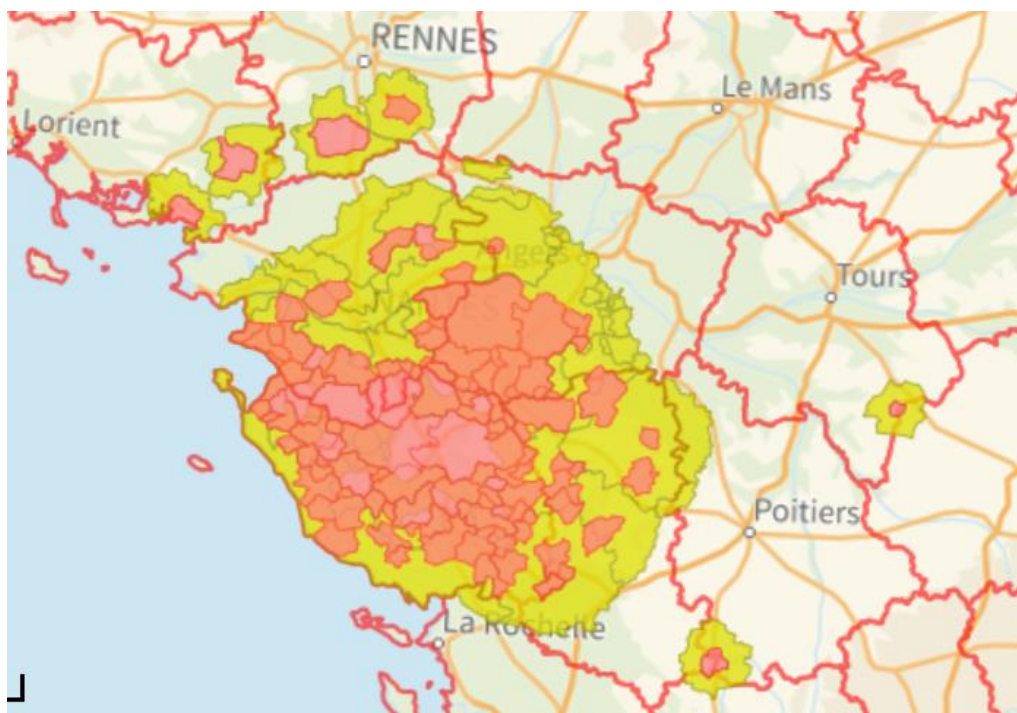
En un mois, c'est près de 500 foyers qui ont été détectés en Vendée et près de 80 en Loire Atlantique, 90 dans le Maine et Loire touchant tout type d'élevage et toutes espèces (poulets, dindes, canards à rôtir, canards gras, poules pondeuses, standard, label rouge, etc...). Le département des Deux-Sèvres, en Région Nouvelle Aquitaine, est également touché mais moins fortement. Le Morbihan et l'Ile et Vilaine sont également touchés mais avec peu de foyers. Pour rappel, dans le Sud-Ouest, le département le plus touché était les Landes avec 231 foyers, les Pyrénées Atlantiques avec 71 foyers et le Gers avec 44 foyers.

Les premiers résultats de l'Anses indiquent une origine probablement imputable aux migrations « remontantes » d'oiseaux sauvages depuis le sud, ce qui n'avait été jusque-là jamais observé. Les facteurs de la diffusion rapide ne sont pas encore connus précisément mais ils devraient être multiples : présence d'oiseaux sauvages (mouettes et goéland) à l'intérieur des terres à proximité des élevages, vents importants, forte densité d'élevages, épandages, transports, etc...

Zonage :

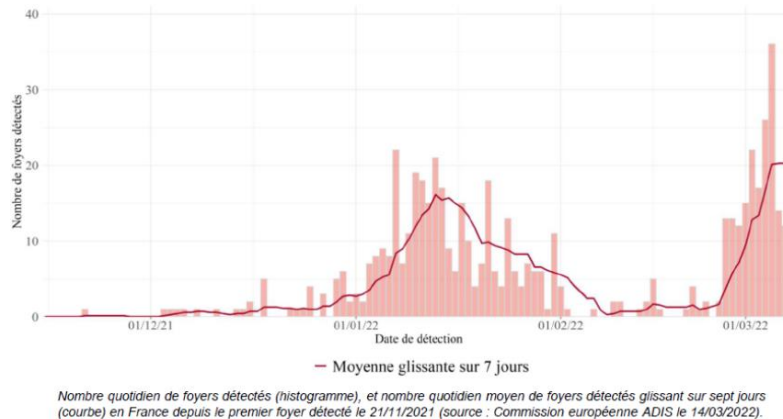
En rouge : les zones de protection (ZP)

En jaune : les zone de surveillance (ZS)



Ces zones (ZP + ZS) sont soumises à des restrictions très strictes : la sortie des animaux de ces zones est interdite. Des dérogations sont possibles pour les animaux d'un jour et les œufs à couver mais avec un protocole très strict.

Evolution du nombre de cas (au 15/03) :



Cet épisode d'influenza aviaire va avoir à court et moyen terme un impact important sur les volumes de production de volailles de chair en France. En effet, la Région pays de la Loire représente :

- 20% de la production nationale de poulet
- 20% de la production nationale de dinde
- 75% de la production nationale de canard à rôti
- 30% de la production nationale de canard gras
- 90% de la production nationale de pintade standard
- 15% de la production nationale de labels
- 30% de la production nationale de bio
- 60% de la production de caille
- 70% de la production de pigeonneau

A ce jour, c'est plus de 6 millions de volailles qui ont été touchées par le virus, rien qu'en Vendée (plus de 10 millions ont été « victimes » du virus ou dépeuplées, e, tout, en France, depuis décembre 2021). Les pouvoirs publics, avec la profession, ont pris la décision de dépeupler l'ensemble des élevages situés dans un rayon de 3 à 5 km autour des sites sensibles. Les arrêtés sont en cours de rédaction. De même, une zone pare-feu de 10 km autour de la ZS est en cours de définition, à l'intérieur de laquelle interviendra un dépeuplement des élevages de palmipèdes.

Comme pour chaque épisode d'influenza, une période de vide sanitaire, c'est-à-dire une période pendant laquelle les éleveurs ne pourront pas recevoir d'animaux, est mise en place et s'étalera sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Il est important de noter que les impacts de cet épisode d'influenza vont avoir des répercussions bien au-delà de la zone touchée, et sur plusieurs mois, même après la reprise des mises en place. En effet, cette zone comporte une forte concentration de sites stratégiques pour notre filière :

- élevage d'animaux reproducteurs

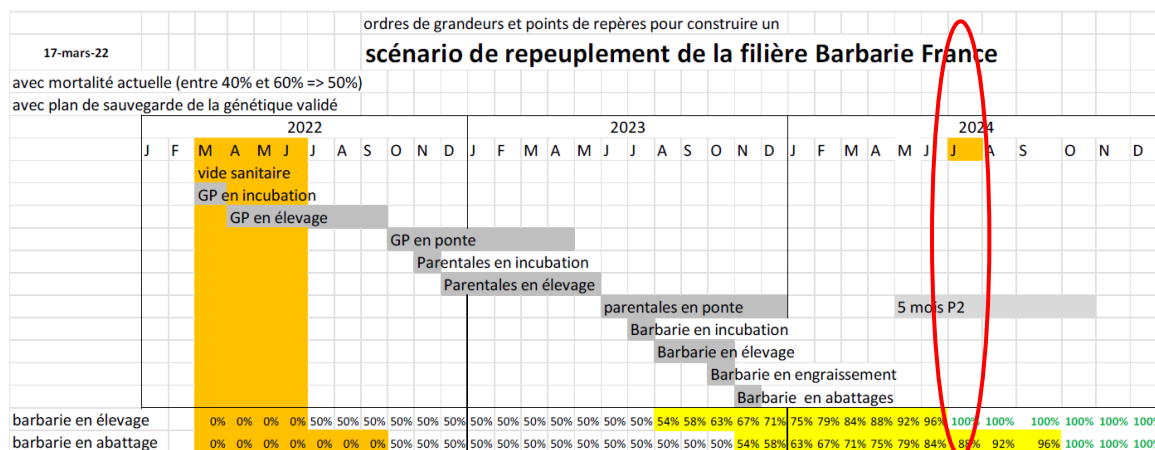
- élevage de lignées génétiques pures
- couvoirs

A titre d'exemple, 90 % des pintadeaux standard qui sont chaque année fournis aux éleveurs sur le territoire français, sont produits dans la zone touchée. Il n'y a pas d'autre source d'approvisionnement en pintadeaux possible, puisque c'est la France seule, qui à partir de 2 couvoirs (dont un dans la zone) sur les 4 couvoirs français de pintadeaux, fournit le marché mondial.

Même si la sortie des animaux d'un jour est possible sous un protocole strict, cela est loin de correspondre à un fonctionnement normal, en routine, de la filière, et certains élevages stratégiques ont été touchés par le virus. A titre d'exemples :

- un élevage de 6000 poules « Grands-Parentaux » (GP en lignée pure est à l'origine de 31 millions de poussins à destination des élevages.
- un élevage de 4000 cannes « Grands Parentaux » (GP) en lignée pure est à l'origine de 5,4 millions de canetons à rôtir à destination des élevages.

Dans le cas de la filière canard à rôtir, où, au 17 mars 2022, près de 50 % des élevages GP ont été touchés, un retour à la normal n'est pas prévu avant 2 ans (si la situation ne s'aggrave pas) :



Dans le meilleur des cas, le dépeuplement pourrait être terminé à la fin du mois d'avril (sous réserve que la zone soit rapidement sous contrôle en matière de diffusion du virus), par conséquent une remise en place dans la zone ne pourrait intervenir qu'au plus tôt au début de l'été (les mises en place redeviennent possible, en théorie, 4 semaines après le deuxième « Nettoyage/désinfection » du « dernier » foyer de la zone. Ce qui implique, pour certaines espèces dont la durée d'élevage est longue, notamment les dindes (4 mois) ou les canards (3 mois), un retour « à la normale » (à l'échelle d'un élevage de la zone et sous réserve de disponibilité des animaux d'un jour) à la fin de l'année 2022.

Le nombre de volailles qui ne seront pas produites cette année est difficile à définir car nous n'avons pas connaissance de la date de fin des restrictions sanitaires ni de l'ensemble des difficultés de mise en place dans les zones indemnes en raison des restrictions dans la zone touchée. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà établir que plusieurs dizaines de millions de volailles ne seront pas produites d'ici le début de l'été. Plus en amont, les fabricants

d'aliments estiment à près de 500 000 tonnes, le volume d'aliments non produits pour la zone Pays de la Loire/Poitou Charentes.

Les conséquences sur l'approvisionnement des enseignes de la distribution, de la restauration et des grossistes ne seront pas négligeables. **Des ruptures temporaires pourront avoir lieu sur certains produits et certaines espèces et de manière générale, des tensions sur l'approvisionnement des rayons volailles seront inévitables.** Des organisations de production ont d'ores et déjà informé leurs clients abattoirs qu'ils ne sont plus en mesure de fournir la marchandise. Par conséquent, les taux de services auprès des clients finaux ne pourront être honorés dans les prochains mois.

Face à ce cas de force majeure, les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les pouvoirs publics et au sein de l'interprofession pour apporter à tous les maillons des éléments régulièrement mis à jour, pour permettre de maintenir autant que possible un approvisionnement des consommateurs en volaille de chair.